



POSITION PAPER – OPENAI

## Une proposition qui manque d'expertise

OpenAI est une compagnie spécialisée en recherche et déploiement de l'intelligence artificielle (IA), qui s'assure que l'IA bénéficie à toute l'humanité<sup>1</sup>. C'est pour cette raison que nous portons une attention toute particulière à la proposition de directive retour de la Commission européenne. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour contrôler les frontières n'est pas nouvelle, puisque déjà en 2021 le service de recherche du Parlement européen publiait une analyse approfondie concernant l'utilisation de l'IA aux frontières de l'Union européenne<sup>2</sup>.

OpenAI soutient fortement la Commission dans sa volonté de favoriser le développement de l'IA dans l'Union. Nous croyons fermement que la sécurité est un enjeu majeur pour le peuple européen, et nous sommes convaincus que les outils et services offerts par OpenAI peuvent aider les différents acteurs dans le cadre du retour pour les immigrants illégaux.

Les droits fondamentaux sont au cœur des préoccupations d'OpenAI. C'est pour cette raison que nous souhaitons saluer la volonté de la Commission de mettre de l'avant la formation et de transparence dans l'utilisation de l'intelligence artificielle à nos frontières. OpenAI croit qu'il est possible de concilier les impératifs de sécurité et de respect des droits fondamentaux. Mais pour cela, il faut que la proposition de la Commission sur la directive retour fasse plus appel à l'expertise des compagnies expertes en technologie comme OpenAI.

Notre compagnie n'est pas la seule à avoir ces préoccupations, puisque nous avons formé une alliance avec Google, Thalès, Safran, Conceptivity et l'European Organisation for Security, nommée Alliance pour la sécurité et l'innovation européennes. Tous nos groupes ont un objectif semblable : promouvoir une politique européenne de migration responsable, éthique et sécurisée. Nous croyons en l'utilisation de l'IA pour renforcer la sécurité aux frontières, tout en garantissant la protection des droits fondamentaux. En collaborant étroitement, nous cherchons à influencer positivement les politiques de l'UE et à mettre en avant les avantages de l'innovation technologique.

---

<sup>1</sup> OpenAI, « OpenAI White Paper on the European Union's Artificial Intelligence Act », publié dans le Time, 2023, URL <https://time.com/6288245/openai-eu-lobbying-ai-act/>

<sup>2</sup> Dumbrava, Costica, « L'intelligence artificielle aux frontières de l'Union européenne », Service de recherche du Parlement Européen, juillet 2021

L'IA aux frontières présente de nombreux usages, qui servent à limiter les risques. En voici deux exemples dont l'implantation augmenterait grandement la sécurité nationale de plusieurs pays européens :

- Détection des émotions, en analysant les expressions faciales et en les associant à d'autres caractéristiques physiologiques, l'IA peut la peur et le stress chez de potentiels terroristes<sup>3</sup>.
- Évaluation algorithmique des risques, en analysant les données recueillies aux frontières, des modèles sont développés par les intelligences artificielles pour prévoir les tendances migratoires et les menaces pour la sécurité<sup>4</sup>.

Il existe toutefois des risques liés à l'utilisation de l'IA, des risques dont il faut être conscients, notamment la discrimination produite par des choix techniques lors de la programmation de l'intelligence artificielle, ou encore la protection des données personnelles. C'est notamment pour prévenir les risques que nous souhaitons formuler quelques recommandations pour améliorer la proposition de directive retour de la Commission.

## Recommandations

- Chapitre 2, article 8, alinéa 2 : le mot « peuvent » est utilisé pour parler de la mise en place des mécanismes de coopération, OpenAI croit qu'il faut exiger des États qu'ils coopèrent.
- Cette recommandation et les suivantes touchent le chapitre 7. Article 28 alinéa 3 : l'Alliance techno-sécuritaire dont OpenAI fait partie croit qu'il serait pertinent que la coopération avec le secteur privé soit entreprise de manière réfléchie et constructive afin de favoriser une collaboration fructueuse.
- Article 30 alinéa 2 : l'Alliance techno-sécuritaire croit qu'il est important de retirer la notion de risque dans cet alinéa, pour éviter les craintes injustifiées quant à l'utilisation de l'IA.
- Article 30, la Commission parle de « risques » de l'IA mais n'en cite pas un seul. Si la recommandation précédente n'est pas suivie, OpenAI espère au moins que ces risques seront définis, car il est nécessaire de les connaître pour mieux les appréhender. Nous proposons notamment de parler du risque de biais induit par la programmation de l'IA.

---

<sup>3</sup> Dumbrava, Costica, « L'intelligence artificielle aux frontières de l'Union européenne »

<sup>4</sup> Dumbrava, Costica, « L'intelligence artificielle aux frontières de l'Union européenne »

- Article 29 alinéa 4 : la Commission dit vouloir former des employés à « comprendre totalement [le] fonctionnement [de l'IA] ». Or, il est irréaliste de souhaiter comprendre la science complexe qu'est l'intelligence artificielle, nous suggérons donc de changer l'utilisation du mot « totalement ».
- Article 28 alinéa 2 : la priorisation des entreprises privées établies sur le territoire européen ne préservera pas les intérêts européens mais plutôt l'intérêt économique des entreprises d'IA européennes. Pour éviter de la discrimination basée sur le pays d'origine, OpenAI croit qu'il serait plus judicieux d'ouvrir la collaboration à toutes les entreprises privées, sur la base des compétences et de l'expertise.
- Article 31 : sur la fiabilité des systèmes IA, OpenAI souhaiterait introduire l'utilisation de termes techniques afin d'assurer une compréhension des réels enjeux de l'implantation de l'IA dans les procédures de retour. Il faut définir le jargon technique pour assurer une cybersécurité maximale des différents systèmes. Nous proposons également la mise en place de systèmes IDS/IPS, SIEM et autres systèmes favorisant la cybersécurité.
- Chapitre 8, dispositions finales : OpenAI espère que des rapports seront faits plus fréquemment que tous les trois ans, de tels systèmes nécessitent un suit très régulier et très minutieux pour assurer une sécurité optimale pour les Européennes et les Européens.

Pour plus d'informations ou demandes d'entrevues :  
Titouan Bussiere, porte-parole d'OpenAI : +33 7 45 18 66 81



GAME